



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

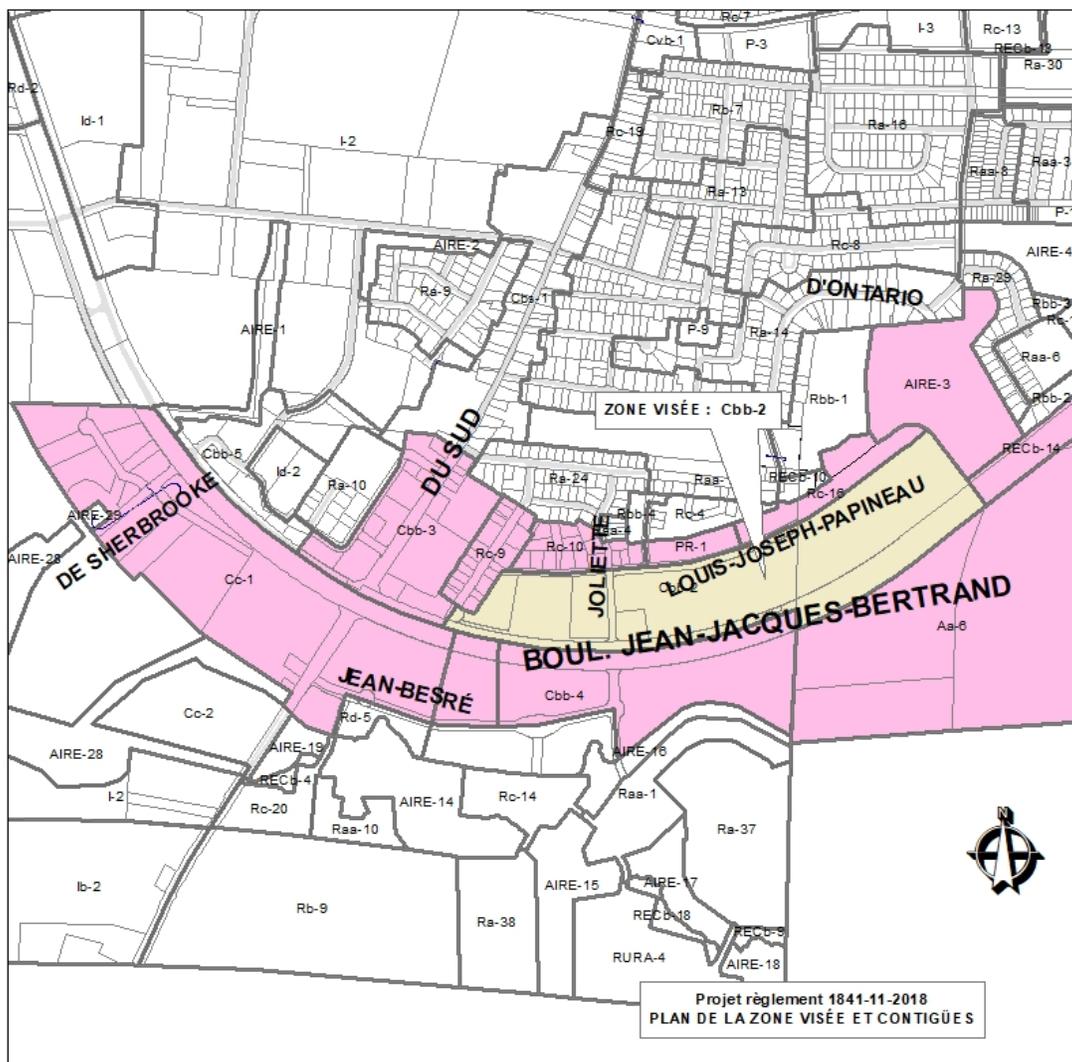
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-11-2018

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 6 novembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté le projet de règlement numéro 1841-11-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de modifier les limites de la zone Cbb-2, de créer la zone Rc-22 et d'y permettre l'habitation de forte densité « Multifamiliale 5 à 16 logements – H32 ».

Ce projet de règlement a pour principaux objets :

- 1) De modifier les limites de la zone Cbb-2;
- 2) De créer, à même les limites existantes de la zone Cbb-2, la zone de forte densité Rc-22;
- 3) De modifier la grille des spécifications des constructions et des usages permis par zone et la grille des normes d'implantation et d'aménagement par zone;

A) La zone concernée par les dispositions de l'article 1) est constituée de la zone Cbb-2, et des zones contiguës Aa-6, RECb-14, AIRE-3, Rc-16, PR-1, Rc-10, Rc-9, Cbb-3, Cc-1, Rd-10 et Cbb-4 qui sont illustrées au croquis suivant :



Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le mardi, **11 décembre 2018 à 19 h** dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement et les descriptions des zones concernées peuvent être consultés à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Donné à Cowansville, ce 21 novembre 2018.

La greffière,
M^e Stéphanie Déraspe, OMA